



rotule non adaptée. Vice caché???

Par **nif14**, le **12/06/2011** à **20:36**

Bonjour,

Nous avons acheté dans un garage une laguna d'occasion en aout 2010 (vendeur de voitures). Le vendeur avait fait faire des réparations et le contrôle technique était casi vierge. Après quelques soucis (vitre électrique qui ne fonctionne pas, kilométrage plus élevé qu'annoncé, crochet d'attelage non présent comme indiqué dans l'annonce, deuxième carte de démarrage défectueuse, carte grise reçue presque 4 mois après l'achat..), nous avons décidé de faire faire le parallélisme et changer les pneus car ils étaient "morts" sur la tranche (pneus neufs au moment de l'achat).

Le mécanicien vient de nous annoncer que la rotule n'était pas serrée, qu'en fait, elle ne correspondait pas du tout au véhicule, que si elle avait cédé, nous n'aurions plus eu le contrôle du véhicule). Nous avons donc dû déboursé plus de 360 euros pour une "connerie" du vendeur. Que nous conseillez-vous de faire? Avons nous un recours quelconque?

Par **Domil**, le **12/06/2011** à **21:45**

Vous avez fait faire la réparation avec comme seul élément les dires de la personne qui a profité du changement ?

[citation]vitre électrique qui ne fonctionne pas,[/citation] ça se teste à l'achat

[citation]kilométrage plus élevé qu'annoncé idem ça se v, crochet d'attelage non présent comme indiqué dans l'annonce[/citation] ça se voit avant l'achat,

[citation]carte grise reçue presque 4 mois après l'achat..)[/citation] on n'achète jamais un véhicule sans production de la carte d'immatriculation

Par **nif14**, le **13/06/2011** à **11:12**

Pour la vitre électrique, elle fonctionnait à l'essai.

Pour le kilométrage et le crochet d'attelage, nous n'avons rien dit, seulement que c'était noté dans l'annonce.

Pour la carte grise, nous avons eu une copie en attendant de la recevoir (le vendeur est un spécialiste).

Ces soucis se sont produits il y a quelques mois, mais le problème aujourd'hui est plutôt la rotule.

Pour la rotule, le mécanicien nous a laissé celle qu'il a changée, et prouve qu'elle n'est pas d'origine. Lorsqu'il a changé nos pneus, il s'est rendu compte que l'écrou de la rotule était grippé et qu'il n'était pas serré. Il a alors découvert que la rotule était trop longue, ce qui empêchait l'écrou d'aller plus loin.

Par **razor2**, le **14/06/2011** à **10:32**

Bonjour, a ce stade là, il vous sera difficile d'avoir un recours, sachant que vous n'auriez, pour cela, pas du faire réparer la rotule, mais faire expertiser la voiture en y conviant le vendeur en LRAR... De plus, pour 360 euros, il aurait été suicidaire d'intenter une action en justice, vu le coût d'une telle action et sa durée...

Par **nif14**, le **14/06/2011** à **10:38**

J'étais obligée de la faire changer!! Je suis allée uniquement changer les pneus à la base! Et il ne devait pas y en avoir pour 4h! J'étais avec ma petite de 7 mois et vu le risque, j'ai préféré la faire changer cette rotule! Nous avons tout de même gardé la rotule qui a été changée, et nous avons la notification "rotule non adaptée au véhicule" sur notre facture

Par **razor2**, le **14/06/2011** à **11:46**

A vous de voir. Une procédure durera de un à trois ans, et au final, vous coûtera plus cher que la somme déboursée, tout en sachant que si le juge vous déboute, ce qui est dans le domaine du possible, vous pourriez être condamné, "aux dépens", c'est à dire à rembourser à votre vendeur les sommes que votre procédure lui aura coûtées...Vous vouliez des conseils, vous les avez, maintenant à vous de décider...